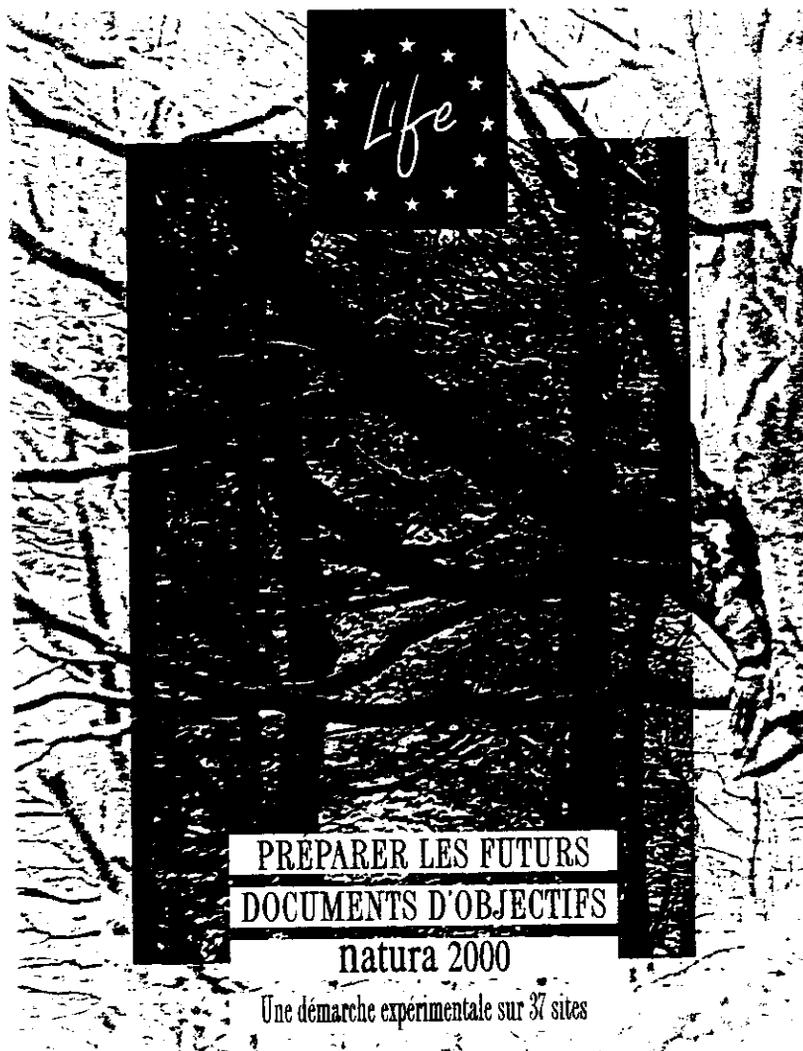


Programme LIFE « document d'objectifs Natura 2000 »

Site test « Massif du Lingas - Haute vallée de la Dourbie »

Rapport d'analyse



Comité technique
Sous-Préfecture du Vigan
05 novembre 1998 (version corrigée)

F. Duguépéroux

Introduction

Ce rapport présente l'analyse des données de l'inventaire tant sur les activités gestionnaires de l'espace que sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire.

Les **résultats** sont présentés sous la forme de fiches descriptives **d'unités homogènes**, lesquelles regroupent pour un ou plusieurs secteurs géographiques **un type d'activité et un type d'habitat** (par exemple, « pastoralisme ovin et lande à callune »).

La **méthode** pour parvenir à l'élaboration de ces fiches peut se résumer à une analyse comparative entre la gestion actuelle et la gestion dite conservatoire vers laquelle il serait souhaitable de tendre. L'utilisation de l'outil cartographique a été privilégiée pour le croisement de certaines données thématiques de l'inventaire afin de définir et localiser géographiquement des unités de gestion dites homogènes.

Les diverses fiches sont classées par thèmes et synthétisent des **points d'accords**, des **demandes complémentaires** et des **perspectives** de travail nécessaires pour renforcer la concertation et **élaborer un document d'objectifs natura 2000 pour le site « Lingas-Dourbie »**. Enfin, des stratégies sont envisagées pour la mise en oeuvre de mesures de gestion contractuelles.

Le contenu de ces fiches a été discuté lors de divers échanges. Il est soumis à l'avis des divers membres du comité technique préalablement à la rédaction du document d'objectifs. **Ce rapport d'analyse est donc à considérer comme un document de travail, support de la concertation.**

Thème n°1

gestion pastorale des habitats naturels d'intérêt communautaire

remarque : les indications pour la gestion sont formulées par "unité homogène" (une partique / un habitat), lesquelles n'intègrent que partiellement les relations entre diverses unités d'une même estive. Dans le document d'objectifs les indications pour la gestion seront proposées à l'échelle d'une estive (dénommée dans ce rapport une entité de gestion pastorale des habitats) tout en ayant une vision générale de l'ensemble des estives (du complexe pastoral de la haute Dourbie et du Lingas).

Fiche n° 1

unité homogène « ovin transhumant / lande à Callune »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1)

1 / surface :

→ 74 ha (19 ha à la périphérie de l'enveloppe).

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage de courte durée, à savoir quinze jours au maximum (cf. tableau n°1, unités 2a et 3d), et pâturage sur des périodes plus longues (cf. unités 1a et 4a) ; écobuage.

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « lande à Callune ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ pâturage chaque année, augmentation du nombre de jours de pâturage afin de répartir la charge pastorale dans toute l'estive et gardiennage serrée afin de limiter le développement des accrus forestiers et des Genêts entre autres aux lisières (Parelongue, les Pises, Pradinas, Prunaret et Ressaçon) ;

→ si nécessaire créer quelques parcs de superficies adaptées ;

→ contrôle du développement des accrus forestiers aux lisières et parmi les landes (travaux pour partie réalisés ; cf. unités 1a, 2a et 3d) ;

→ écobuage dirigé sur de petites surfaces (10 ha par exemple ou 50% de la surface d'une unité) favorisant la création de mosaïques.

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) :

→ 47746 F ttc pour 3,8 km de contrôle des accrus aux lisières et 10000 F ttc pour 3,5 ha de gyrobroyage (d'autres travaux de gyrobroyage pris en charge par le PnC et la Coopérative d'estive sont en cours sur 7 ha à Parelongue et Coste raste).

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de définir la surface de lande à Callune à gérer extensivement (création de mosaïques), de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les bergers.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / abrouissement ou non des ligneux (taux à déterminer?) y compris aux lisières.

8 / perspectives et stratégies :

→ élaboration d'un cahier des charges sous la forme d'un itinéraire technique pastoral (révision du plan de pâturage à l'échelle de l'entité de gestion pastorale des habitats, à laquelle correspond une estive utilisée par un berger) ;

→ consultations des bergers transhumants ;

→ contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale ;

→ intégration de l'habitat « lande à callune » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ à déterminer.

Fiche n° 2

unité homogène « ovin transhumant / formation à Genêt purgatif »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1)

1 / surface :

→ 5 ha pâturés à la proximité immédiate de l'enveloppe (3,5 ha inaccessible et par conséquent non pâturés dans l'enveloppe).

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage irrégulier et étalé en juillet et août ; écobuage (cf. tableau n°1, unités 2e).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « formation à Genêt purgatif ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ si nécessaire pâturage extensif ;

→ si nécessaire réalisation d'écobuages contrôlés alternativement sur une moitié de la surface.

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) : /

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de définir la surface de lande à gérer extensivement (création de mosaïques), de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les bergers.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / abrouissement ou non des ligneux (taux à déterminer?).

8 / perspectives et stratégies :

→ élaboration d'un cahier des charges sous la forme d'un itinéraire technique pastoral (révision du plan de pâturage à l'échelle de l'entité de gestion pastorale des habitats, à laquelle correspond une estive utilisée par un berger) ;

→ consultations des bergers transhumants ;

→ contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale ;

→ intégration de l'habitat « formation à Genêt purgatif » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ à déterminer.

Fiche n° 3

unité homogène « ovin transhumant / pelouse à Fétuque paniculée »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 : cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire : cf. annexe 2, carte n° 1)

1 / surface :

→ 183 ha (et 6 ha à la périphérie de l'enveloppe de référence).

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage de cette pelouse dès la mi-juin pour certains quartiers, plus tardivement et de façon étalée pour d'autres (cf. tableau n°1, unités 1d, 2c et 3e) ;

→ écobuage.

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « pelouse à Fétuque paniculée ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ pâturage de cet habitat à privilégier dès l'arrivée des troupeaux, augmentation du nombre de jours de pâturage et gardiennage serré afin de favoriser l'hétérogénéité de son recouvrement ;

→ pâturage chaque année afin de répartir la charge pastorale dans toute l'estive et de limiter le développement des accrus forestiers (et des Genêts) ;

→ création de parcs de nuit ou de bergeries démontables (?) afin d'optimiser la répartition spatiale de la pression pastorale et permettre, si possible, un pâturage plus précoce ;

→ expérimentations telles la fauche, ... ;

→ limitation de l'écobuage.

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) :

→ 3000 F ttc pour 1 ha de gyrobroyage à titre expérimental préalablement à un pâturage mixte afin d'accroître la richesse floristique (la valeur fourragère probablement), 8000 F ttc prévus pour 98 pour 1 km de clôture et une batterie afin d'expérimenter l'impact du pâturage mixte bovin/ovin (parc délimité avec l'accord du berger et du propriétaire privé) et 3500 F ttc pour l'état initial (de plus, des travaux de gyrobroyage du Genêts à balai sont en cours sur 8 ha à la Borie nord et à la Borie sud).

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité d'entreprendre des expérimentations afin d'argumenter des mesures de gestion (fauche et pâturage précoce en avril-mai par un troupeau local, fauche et pâturage tardif, etc ...), de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les bergers.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ 3 lignes permanentes ont été implantées / abrouissement ou non de la Fétuque paniculée (taux à déterminer?) ; recouvrement de la Fétuque paniculée ; richesse floristique et valeur pastorale.

8 / perspectives et stratégies :

→ élaboration d'un cahier des charges sous la forme d'un itinéraire technique pastoral (révision du plan de pâturage à l'échelle de l'entité de gestion pastorale des habitats, à laquelle correspond une estive utilisée par un berger) ;

→ consultations des bergers transhumants et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale ;

→ intégration de l'habitat « pelouse à Fétuque paniculée » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ à déterminer.

Fiche n° 4

unité homogène « ovin transhumant / pelouse à Nard »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1)

1 / surface :

→ 53 ha en mosaïque avec des zones humides (5 ha à la périphérie de l'enveloppe de référence).

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage tardif des nardaies en périphérie des zones humides (cf. tableau n°1, unités 1b, 3a et 4b).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « pelouse à Nard ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ extensification « légère » du pâturage, surtout à proximité des parcs, afin de favoriser la richesse floristique (la valeur fourragère probablement) entre autres par un pâturage plus intensif des landes et de la pelouse à Fétuque paniculée mais aussi par la reconquête de milieux ouverts non pâturés (en cours pour l'entité 3) ;

→ expérimentation de l'impact d'un pâturage précoce (recouvrement du nard/riche) ;

→ pâturage tardif des nardaies les plus humides (mi-juillet/début août).

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) : /

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de mobiliser des pâtures supplémentaires pour extensifier, des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les bergers.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / recouvrement du Nard raide ; richesse floristique et valeur pastorale.

8 / perspectives et stratégies :

→ mobilisation de foncier domanial (quelques milieux ouverts classés en vides non boisables situés à proximité ; accord de principe de l'ONF pour une contractualisation écrite avec les bergers) ;

- élaboration d'un cahier des charges sous la forme d'un itinéraire technique pastoral (révision du plan de pâturage à l'échelle de l'entité de gestion pastorale des habitats, à laquelle correspond une estive utilisée par un berger) ;
- consultations des bergers transhumants ;
- contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale ;
- intégration de l'habitat « pelouse à nard » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- à déterminer.

Fiche n° 5

unité homogène « ovin transhumant / tourbières (et zones humides) »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire : cf. annexe 2, carte n° 1)

1 / surface :

→ 6 ha avec une zone tampon rapprochée (la gestion pastorale de toutes les zones humides est à considérer tant pour cet habitat que pour certaines nardaies)

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage plus tardif que les autres habitats (cf. tableau n°1, unités 2f et 3c).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « tourbières ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ extensification du pâturage afin de favoriser la typicité et la richesse floristique de quelques micro-tourbières entre autres par l'intensification du pâturage des landes et de la pelouse à Fétuque paniculée mais aussi par la reconquête de milieux ouverts non pâturés (en cours pour l'entité 3) ;

→ pâturage tardif (début août) et contrôle du troupeau lors de ses déplacements pour limiter le piétinement ;

→ coupe de Pins à crochet (1 cas sur le Lingas) ;

→ proscription du drainage (soumis à l'autorisation du PnC) et de l'écobuage (autorisé uniquement à vocation agricole dans le PnC) ;

→ expérimentations diverses telles la fauche de Joncs envahissants, la mise en défend d'une ou deux micro-tourbières, ...

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) :

→ 6000 F pour un étrépage expérimental (décapage sur 2 m²) et deux opérations de fauches de zones humides (800m² ; partenariat avec l'ONF qui a donné son accord pour la réalisation d'une fauche en périmètre domanial).

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de mobiliser des pâtures supplémentaires pour extensifier, des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les bergers.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ approche comparative à partir de la constitution d'un exclos et d'un ou plusieurs types de pâturage ; placette permanente / composition floristique.

8 / perspectives et stratégies :

→ mobilisation de foncier domanial (quelques milieux ouverts classés en vides non boisables situés à proximité ; accord de principe de l'ONF pour une contractualisation écrite avec les bergers) ;

→ élaboration d'un cahier des charges sous la forme d'un itinéraire technique pastoral (révision du plan de pâturage à l'échelle de l'entité de gestion pastorale des habitats, à laquelle correspond une estive utilisée par un berger) ;

→ consultations des bergers transhumants et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale ;

→ intégration de l'habitat « tourbières hautes actives » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ à déterminer.

Fiche n° 6

unité homogène « ovin transhumant / pelouses à Agrostides ... »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1)

1 / surface :

→ 52 ha (y compris quelques zones humides ; 24 ha à la périphérie de l'enveloppe de référence).

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage s'étalant de juin en septembre selon les estives (cf. tableau n°1, unités 1c, 2b et 3b).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « pelouses à Agrostides ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ extensification « légère » du pâturage par l'intensification de celui des landes et de la pelouse à Fétuque paniculée mais aussi par la reconquête de milieux ouverts non pâturés (en cours pour l'entité 3) ;

→ contrôle des accrus forestiers aux lisières (plateau de Faubel) et gardiennage plus serré consécutivement.

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) : /

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de mobiliser des pâtures supplémentaires pour extensifier, des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les bergers.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / richesse floristique et abrouissement ou non des ligneux aux lisières.

8 / perspectives et stratégies :

→ mobilisation de foncier domanial (quelques milieux ouverts classés en vides non boisables situés à proximité ; accord de principe de l'ONF pour une contractualisation écrite avec les bergers) ;

- élaboration d'un cahier des charges sous la forme d'un itinéraire technique pastoral (révision du plan de pâturage à l'échelle de l'entité de gestion pastorale des habitats, à laquelle correspond une estive utilisée par un berger) ;
- consultations des bergers transhumants et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale ;
- intégration de l'habitat « pelouses à Agrostides et Fétuques » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- à déterminer.

Fiche n° 7

unité homogène « ovin transhumant / pelouses à Canche flexueuse ... »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1)

1 / surface :

→ 42 ha (19 ha à la périphérie de l'enveloppe de référence).

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage s'étalant de juin en septembre selon les estives (cf. tableau n°1, unités 1e, 2d et 4c).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « pelouses à Canche flexueuse ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ pâturage extensif mais gardiennage serré pour limiter la colonisation de la callune et des autres ligneux bas ;

→ contrôle des accrus forestiers aux lisières et gardiennage serré consécutivement ;

→ si nécessaire écobuage dirigé et régulier sur de petites surfaces (5 ha par exemple).

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) :

→ 30200 F ttc pour 10,2 ha de gyrobroyage de genêts colonisant une partie de l'unité 2d (la Borie du pont).

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les bergers.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / richesse floristique et abrouissement ou non des ligneux.

8 / perspectives et stratégies :

→ élaboration d'un cahier des charges sous la forme d'un itinéraire technique pastoral (révision du plan de pâturage à l'échelle de l'entité de gestion pastorale des habitats, à laquelle correspond une estive utilisée par un berger) ;

- consultations des bergers transhumants et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale ;
- intégration de l'habitat « pelouses à Canche flexueuse » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- à déterminer.

Fiche n° 8

unité homogène « ovin transhumant / bois de Frênes et d'Aulnes »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1)

1 / surface :

→ 1,8 km (2,4 km à la périphérie de l'enveloppe de référence).

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage s'étalant de juin à septembre essentiellement à l'occasion des déplacements vers diverses quartiers (cf. tableau n°1, unités 1f et 2g).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « bois de Frênes et d'Aulnes ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ gardiennage serré lors des déplacements afin d'assurer une conduite du troupeau permettant le développement de la flore herbacée au moins sur une partie de la ripisylve (?).

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) :

→ travaux d'entretien de la ripisylve (cf. fiche 20).

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les bergers.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / richesse floristique et recouvrement de la flore herbacée.

8 / perspectives et stratégies :

→ élaboration d'un cahier des charges sous la forme d'un itinéraire technique pastoral (révision du plan de pâturage à l'échelle de l'entité de gestion pastorale des habitats, à laquelle correspond une estive utilisée par un berger) ;

→ consultations des bergers transhumants et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale ;

→ intégration de l'habitat « bois de Frênes et d'Aulnes » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ à déterminer.

Fiche n° 9

unité homogène « bovin / formation à Genêt purgatif »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 : cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire : cf. annexe 2, carte n° 1).

1 / surface :

→ 1 ha (et 97 ha à la périphérie de l'enveloppe).

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage estival extensif et écobuage (cf. tableau n°1, unités 5 et 6a).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « formation à Genêt purgatif ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

- poursuivre la gestion de la lande par un pâturage extensif et favoriser la création de mosaïques ;
- poursuivre le projet de reconquête en assurant un suivi de l'impact combiné gyrobroyage/feu/pâturage (en premier lieu sur la partie sommitale couverte par une lande à Callune sous couvert des genêts pionniers ; une majeure partie des landes girobroyées n'étaient pas concernées pas la directive habitats) ;
- limiter l'écobuage dans les zones rocheuses (primaires) ;
- contrôle du développement des accrues forestiers en lisière (travail manuel).

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) :

→ pour l'entité 5 (travaux en cours), 32000 F ht pour 8 ha de gyrobroyage et 23264 F ht pour 4 km de clôture (28 ha ont été écobué en prenant soin de conserver 1 ha de lande à des fins ornithologiques).

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de définir la surface de lande à gérer extensivement (création de mosaïques ; cf. unité 6a), de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter l'exploitant.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / richesse floristique et abrouissement ou non des ligneux.

8 / perspectives et stratégies :

- achèvement en 1998 du projet de reconquête à vocation DFCI par la conduite de feux dirigés et le retour d'un troupeau ;
- consultation des exploitants (cf. unité 6a) et si possible contractualisation avec le PnC de travaux pour contrôler le développement des accrues forestiers ;
- élaboration d'un cahier des charges et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale (unités situées à la périphérie de l'enveloppe LIFE) ;
- intégration de l'habitat « formation primaire à Genêt purgatif » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- à déterminer.

Fiche n° 10

unité homogène « bovin / pelouses à Fétuque paniculée »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1).

1 / surface :

→ 55 ha (et 3 ha à la périphérie de l'enveloppe de référence).

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage estival extensif (cf. tableau n°1, unités 6b et 10e).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « pelouses à Fétuque paniculée ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ poursuivre le pâturage extensif chaque année (si possible précoce) ;

→ créer au moins deux parcs dans l'entité 10 afin d'augmenter la pression, d'exploiter la ressource « Fétuque paniculée » et de favoriser la richesse floristique ;

→ contrôle du développement des accrus forestiers aux lisières et gyrobroyage.

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) : /

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les exploitants.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / richesse floristique, abrouissement ou non et recouvrement de la Fétuque paniculée.

8 / perspectives et stratégies :

→ consultation des exploitants et si possible contractualisation avec le PnC de travaux pour contrôler le développement des accrus forestiers ;

→ élaboration d'un cahier des charges et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale ;

→ intégration de l'habitat « pelouses à Fétuque paniculée » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ à déterminer.

Fiche n° 11

unité homogène « bovin / pelouses à Nard »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 : cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1).

1 / surface :

→ 31 ha (et 3 ha à la périphérie de l'enveloppe).

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage estival de 1 à 3 mois (cf. tableau n°1, unités 7, 8a, 9a et 10a).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « pelouses à Nard ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ poursuivre le pâturage extensif ;

→ étaler la période de pâturage sur deux mois (unités 7, 8a) et extensifier « légèrement » afin d'accroître la richesse floristique de la nardaie et des groupements végétaux associés (de la valeur pastorale probablement) ;

→ contrôle du développement des Pins (unité 8a) ;

→ créer au moins deux parcs dans l'entité 10 (afin d'augmenter la pression et de faire régresser la Fétuque paniculée au bénéfice de la richesse floristique de la nardaie).

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) : /

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les exploitants.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / recouvrement du Nard raide ; richesse floristique et valeur pastorale.

8 / perspectives et stratégies :

→ consultation des exploitants ;

- élaboration d'un cahier des charges et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec l'ONF et le PnC, ou dans le cadre d'une opération locale ;
- intégration de l'habitat « pelouses à nard » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- à déterminer.

Fiche n° 12

unité homogène « bovin / pelouses à Agrostides ... »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1).

1 / surface :

→ 16 ha.

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage estival extensif (cf. tableau n°1, unités 9b et 10c).

3 / facteurs favorisants (+) défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « pelouses à Agrostides ... ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ poursuivre le pâturage extensif ;

→ créer au moins deux parcs dans l'entité 10 afin d'augmenter la pression et de faire régresser la Fétuque paniculée au bénéfice de la richesse floristique de la pelouse à Agrostides et Fétuques.

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) :

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les exploitants.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / richesse floristique et valeur pastorale.

8 / perspectives et stratégies :

→ consultation des exploitants ;

→ élaboration d'un cahier des charges et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC ou dans le cadre d'une opération locale ;

→ intégration de l'habitat « pelouses à Agrostides et Fétuques » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ à déterminer.

Fiche n° 13

unité homogène « bovin / prairie ... à fourrage »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1).

1 / surface :

→ 3 ha.

2 / gestion pastorale actuelle :

→ fauche et pâturage après le 15 août (unité 10d ; 1 parcelle au Boulitou) ; pâturage estival durant 1 mois (cf. tableau n°1, entité 13).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « prairies submontagnardes médio-européennes à fourrage ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ poursuivre la fauche et le pâturage tardif ;

→ si possible réaliser à nouveau une exploitation par la fauche (entité 13 et 1 parcelle abandonnée dans l'unité 10d) et globalement favoriser la reconquête de prairies de fauche dans l'enveloppe de référence (beaucoup plus nombreuses auparavant) ;

→ en l'absence de cette dernière possibilité, étaler la période de pâturage sur deux mois et extensifier afin d'accroître la richesse floristique de la prairie et des groupements végétaux associés (entité 13).

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) :

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les exploitants.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ ligne ou placette permanente / richesse floristique.

8 / perspectives et stratégies :

→ consultation des exploitants ;

- élaboration d'un cahier des charges et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec l'ONF et le PnC, ou dans le cadre d'une opération locale ;
- intégration de l'habitat « prairies submontagnardes médio-européennes à fourrage » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- à déterminer.

Fiche n° 14

unité homogène « bovin / lande à callune »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 : cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire : cf. annexe 2, carte n° 1).

1 / surface :

→ 12 ha.

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage estival extensif (cf. tableau n°1, unité 10b).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « lande à callune ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ poursuivre le pâturage extensif chaque année et créer au moins deux parcs dans l'entité 10 afin d'augmenter la pression pour limiter le développement des accrus ;

→ contrôle du développement des accrus forestiers aux lisières et gyrobroyage des genêts.

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) : /

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA, ...) :

→ accord mais nécessité de mobiliser des moyens financiers pour accompagner les mesures et de consulter les exploitants.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ placette permanente / abrouissement ou non des ligneux (taux à déterminer?) y compris aux lisières.

8 / perspectives et stratégies :

→ consultation des exploitants ;

→ élaboration d'un cahier des charges et contractualisation de mesures de gestion agri-environnementales avec le PnC, ou dans le cadre d'une opération locale ;

→ intégration de l'habitat « lande à Callune » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ à déterminer.

Fiche n° 15

unité homogène « équin / pelouses à Agrostides ... »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°1 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 1) qui présente les entités de gestion pastorale des habitats (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les unités pastorales et les habitats naturels d'intérêt communautaire ; cf. annexe 2, carte n° 1).

1 / surface :

→ 5 ha.

2 / gestion pastorale actuelle :

→ pâturage toute l'année (cf. tableau n°1, entité 12).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « pelouse à Agrostides ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ poursuivre le pâturage extensif en accentuant la pression dans les parcelles où le Genet à balai est dynamique.

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) :

→ 30200 F ttc pour 10,2 ha de gyrobroyage de genêts colonisant cet habitat et une pelouse à Canche flexueuse située à proximité (cf. fiche 7, unité 2d).

6 / avis et propositions des acteurs locaux (Ch. d'Agriculture/SIME et GDA) et du PnC :

→ accord.

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ placette permanente / richesse floristique et abrouissement ou non des ligneux (taux à déterminer?).

8 / perspectives et stratégies :

→ poursuite du travail de gestion réalisé (ici par un Moniteur-garde du PnC possédant quelques chevaux) ;

→ intégration de l'habitat « pelouses à Agrostides et Fétuques » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ à déterminer.

Thème n°2

gestion forestière des habitats naturels d'intérêt communautaire

Fiche n° 16

unités « gestion forestière / mégaphorbiaies »

remarque : ces unités sont localisées sur la carte n°2 (cf. annexe 3) qui synthétise les habitats naturels d'intérêt communautaire et les milieux ouverts (habitats d'espèces) qui ne font pas l'objet d'une gestion pastorale.

1 / surface :

→ 1,8 ha (et 0,7 ha à la périphérie de l'enveloppe) et 13 km le long de ravins et ruisseaux.

2 / gestion forestière actuelle :

→ variable selon le type d'aménagement.

3 / facteurs favorisants (+) et défavorisants liés à la gestion actuelle :

→ maintien d'un couvert dans une majorité des stations (+) ;

→ dépôt de rémanents dans les ravins (de moins en moins pratiqué entre autres pour des raisons de sécurité civile) ;

→ plantation d'essences résineuses de part et d'autres de l'habitat (assez rarement).

4 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « mégaphorbiaies ».

5 / indications pour la gestion conservatoire :

→ conservation du couvert forestier sur la surface et le linéaire (à une exception près : groupement à Aconit de napell à l'amont des cascades d'Orgon) par le maintien de bandes boisées feuillues ou mixtes ;

→ limitation du dépôt des rémanents.

6 / avis et propositions de l'ONF, du CRPF et de la DDAF :

→ maintien du milieu forestier sur le linéaire des mégaphorbiaies ;

→ dosage du couvert forestier par le mélange des essences feuillues et résineuses et le maintien du couvert (éclairage dosé des ruisseaux), par des interventions appropriées (éclaircies) ;

→ traitement irrégulier des peuplements en plein pour éviter les phases d'éclaircement intense (dans les secteurs où les boisements couvrent des surfaces en plein) ;

→ limitation du dépôt des rémanents le long des ruisseaux (clause des exploitations forestières).

7 / mesures de suivi des indications de gestions / critères d'évaluation :

→ inventaire de quelques stations « avant et après travaux » / typicité de l'habitat (présence des espèces caractéristiques de l'habitat et recouvrement).

8 / perspectives et stratégies :

→ intégration de l'habitat « mégaphorbiaies » aux plans d'aménagement de l'ONF (lors de leur révision ; en partie réalisée dans la 4^{ème} série du fait de la création de zones d'intérêt biologique dans quelques ravins) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC ;

→ intégration de l'habitat « mégaphorbiaies » aux plans simples de gestion agréés par le CRPF (? ; 1 mégaphorbiaie est concernée le long du ruisseau de Puylong) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC ;

→ intégration de l'habitat « mégaphorbiaies » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ au cas par cas, lorsque les arbres ne peuvent être abattus de telle façon que leur houppier ne tombe dans le ravin, l'enlèvement des rémanents induit un surcoût estimé à 10-30 F par m³ de bois exploité (cf. ONF).

Fiche n° 17

unité « gestion forestière / hêtraie subalpine »

remarque : cette unité est localisée sur la carte n°2 (cf. annexe 3) qui synthétise les habitats naturels d'intérêt communautaire et les milieux ouverts (habitats d'espèces) qui ne font pas l'objet d'une gestion pastorale.

1 / surface :

→ 5,1 ha (forêt domaniale).

2 / gestion forestière actuelle :

→ pas de gestion forestière.

3 / facteurs favorisants (+) et défavorisants liés à la gestion actuelle :

→ classement en Réserve Biologique Domaniale depuis 1933 (+).

4 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « hêtraie subalpine ».

5 / indications pour la gestion conservatoire :

→ mise en place d'un suivi stationnel de la dynamique de cet habitat ;

→ éventuellement introduire l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) dans les trouées créées par les chablis de Hêtre (Rameau, comm. pers. 1997).

6 / avis et propositions de l'ONF :

→ accord pour la mise en oeuvre d'un suivi.

7 / mesures de suivi / critères d'évaluation :

→ placettes permanentes (codification de la régénération, relevés dendrométriques et dendrologiques, relevés botaniques, ...).

8 / perspectives et stratégies :

→ mise en place d'un suivi stationnel ;

→ programme "Biodiversité et Gestion Forestière" ("de la non intervention à la gestion active, ..." ; appel à propositions de recherche par le GIP ECOFOR) ;

→ intégration de l'habitat « hêtraie subalpine » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ pas de surcoût particulier hormis pour le suivi.

Fiche n° 18

unité « gestion forestière / prairie subalpine ... »

remarque : cette unité est localisée sur la carte n°2 (cf. annexe 3) qui synthétise les habitats naturels d'intérêt communautaire et les milieux ouverts (habitats d'espèces) qui ne font pas l'objet d'une gestion pastorale.

1 / surface :

→ 0,2 ha (forêt domaniale).

2 / gestion forestière actuelle :

→ du fait de sa surface et de sa situation topographique cet habitat ne fait pas l'objet de mesures de gestion forestière bien qu'il soit localisé sur deux parcelles gérées (8^{ème} série/parcelle 461 et 4^{ème} série/ parcelle 399).

3 / facteurs favorisants (+) et défavorisants liés à la gestion actuelle :

→ absence de pression pastorale (+ ; Rameau, comm. pers. 1997).

4 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « prairie subalpine à Calamagrostide faux roseau ».

5 / indications pour la gestion conservatoire :

→ inventaire complémentaire et mise en oeuvre de mesures de suivi.

6 / avis et propositions de l'ONF :

→

7 / mesures de suivi des propositions de l'ONF et du PnC / critères d'évaluation :

→ placette permanente / typicité de la flore.

8 / perspectives et stratégies :

→ intégration de l'habitat « prairie subalpine à Calamagrostide faux roseau » aux plans d'aménagement de l'ONF (lors de leur révision ; classement en zone d'intérêt biologique) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC ;

→ intégration de l'habitat « prairie subalpine à Calamagrostide faux roseau » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ pas de surcoût particulier.

Fiche n° 19

unité « gestion forestière / tourbière haute active »

remarque : cette unité est localisée sur la carte n°2 (cf. annexe 3) qui synthétise les habitats naturels d'intérêt communautaire et les milieux ouverts (habitats d'espèces) qui ne font pas l'objet d'une gestion pastorale.

1 / surface :

→ 4 ha (forêt domaniale).

2 / gestion forestière actuelle :

→ du fait de son classement en vide non boisable cet habitat ne fait l'objet d'aucune intervention sylvicole (1^{ère} série/parcelle 355).

3 / facteurs favorisants (+) et défavorisants liés à l'absence de gestion :

→ dynamique de colonisation de la Molinie et du Pin à crochet.

4 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « tourbière haute active ».

5 / indications pour la gestion conservatoire :

→ coupe des Pins à crochet et débardage à l'aide d'un treuil en période favorable (automne/hiver).

6 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non:

→ un étrépage a été effectué sur 10 m² où la Molinie était envahissante (coût 3000 F y compris un état initial ; accord préalable de l'ONF).

7 / avis et propositions de l'ONF :

→ accord sous réserve de financements.

8 / mesures de suivi des propositions de l'ONF et du PnC / critères d'évaluation :

→ placette permanente (1 a été implantée dans la zone étrépee) / typicité de la flore.

9 / perspectives et stratégies :

→ intégration de l'habitat « tourbière haute active » au plan d'aménagement de l'ONF (lors de leur révision ; classement en zone d'intérêt biologique), aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC et au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

10 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ surcoût de l'ordre de 20000 F pour l'opération de coupe des Pins.

Thème n°3

autres habitats naturels d'intérêt communautaire gérés et non gérés

Fiche n° 20

unité « gestion de la ripisylve / bois de Frênes et d'Aulnes ... »

remarque : cette unité est localisée sur la carte n°2 (cf. annexe 3) qui synthétise les habitats naturels d'intérêt communautaire et les milieux ouverts (habitats d'espèces) qui ne font pas l'objet d'une gestion pastorale.

1 / surface :

→ 1,8 km (2,4 km à la périphérie de l'enveloppe de référence).

2 / gestion actuelle :

→ travaux d'entretien en cours tels du débroussaillage de berges, de l'élagage et de l'abattage, du façonnage et l'extraction d'arbres ou embâcles permettant de concilier des objectifs de sécurité civile, de stabilisation des berges d'amélioration piscicole et de maintien dans un état de conservation favorable de l'habitat « ripisylve » sur une distance de 10 km ;

→ gestion pastorale (cf. fiche 8).

3 / facteurs favorisants (+) et défavorisants liés à la gestion :

→ éclaircie sélective favorisant le mélange de diverses essences à bois tendres et durs (Aulne glutineux, Frêne commun, Saules divers, Noisetier, Hêtre, ...) ;

→ maintien de bouquets créant des conditions d'ombrage.

4 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « bois de Frênes et d'Aulnes ... ».

5 / indications pour la gestion conservatoire :

→ travail par bouquets pour conserver en permanence un certain ombrage (Rameau, 1997) ;

→ maintien du régime d'inondation (Rameau, 1997).

6 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non :

→ 190 185 F ht (partenariat associant la Fédération des pêcheurs du Gard, l'Agence de l'eau, le Conseil Général, la commune de Dourbies et le PnC).

7 / avis et propositions :

→

8 / mesures de suivi des propositions / critères d'évaluation :

→

9 / perspectives et stratégies :

→ intégration de l'habitat « bois de Frênes et d'Aulnes ... » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

10 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ pas de surcoût particulier par rapport aux travaux réalisés.

Fiche n° 21

unité « falaises et éboulis ... »

remarque : cette unité est localisée sur la carte n°2 (cf. annexe 3) qui synthétise les habitats naturels d'intérêt communautaire et les milieux ouverts (habitats d'espèces) qui ne font pas l'objet d'une gestion pastorale.

1 / surface :

→ 24,5 ha (3,3 ha à la périphérie de l'enveloppe de référence).

2 / gestion actuelle :

→ pas de gestion particulière (1 site fréquenté : le sommet du St Guiral).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « falaises et éboulis ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ si nécessaire, limiter la pratique de l'escalade (travaux d'équipement des voies soumis à l'autorisation du PnC).

5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non : /

6 / avis et propositions :

→

7 / mesures de suivi des propositions / critères d'évaluation :

→

8 / perspectives et stratégies :

→ intégration de l'habitat « falaises et éboulis ... » aux plans d'aménagement de l'ONF (lors de leur révision ; classement en zone d'intérêt biologique) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC ;

→ intégration de l'habitat « falaises et éboulis ... » aux plans simples de gestion agréés par le CRPF et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC ;

→ intégration de l'habitat « falaises et éboulis ... » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ pas de surcoût particulier.

Thème n°4

gestion forestière des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Fiche n° 22

unité homogène « peuplements de protection (8^{ème} série) / Rosalie des Alpes »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°2 (pages 1 et 2 : cf. annexe 4) qui présente les entités de gestion forestière de l'habitat de la Rosalie (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les modes de gestion forestière et l'habitat identifié de la Rosalie).

1 / gestion forestière actuelle (forêts domaniales) :

→ interventions sylvicoles peu fréquentes du fait de l'objectif de protection des sols assigné à cette série (cf. entités n°1, 2 et 3 lesquelles sont à la périphérie de l'enveloppe LIFE).

2 / indications pour la gestion conservatoire :

→ renouvellement lors de la révision de l'aménagement du classement des peuplements de protection des sols, lesquels sont très favorables à la Rosalie, puisque 70% de leur surface est occupée par la hêtraie.

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat de la «Rosalie des Alpes».

4 / avis et propositions de l'ONF :

→ accord ; une majeure partie de la surface actuellement classée en peuplements de protection des sols devrait être reconduit lors de la révision de l'aménagement.

5 / mesures de suivi des propositions / critères d'évaluation :

→ contrôle durant plusieurs années de la présence de l'espèce sur des arbres « cibles »/ présence-absence.

6 / perspectives et stratégies :

→ intégration de l'habitat et des mesures conservatoires « Rosalie » au plan d'aménagement de l'ONF (lors de sa révision) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC ;

→ programme "Biodiversité et Gestion Forestière" ("de la non intervention à la gestion active, ..." ; appel à propositions de recherche par le GIP ECOFOR).

→ intégration de l'habitat « Rosalie » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

7 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

→ pas de surcoût particulier.

Fiche n° 23

unité homogène « peuplements de production-protection (4^{ème} et 6^{ème} série) / Rosalie des Alpes »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°2 (pages 1 et 2 ; cf. annexe 4) qui présente les entités de gestion forestière de l'habitat de la Rosalie (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les modes de gestion forestière et l'habitat identifié de la Rosalie).

1 / gestion forestière actuelle (forêts domaniales) :

- pour la 6^{ème} série renouvellement de la futaie régulière par parquets de 6-10 ha où la régénération naturelle est favorisée (cf. entités n°4, 6, 7 et 8) ;
- pour la 4^{ème} série renouvellement de la futaie irrégulière par coupes d'irrégularisation et plantations.

2 / indications pour la gestion conservatoire :

- allonger la durée de renouvellement des peuplements (convention de sylviculture ONF/PnC) ;
- conserver et désigner au moins un Hêtre mort ou sénéscent par hectare de hêtraie et peuplement mixte (également favorable pour de nombreux autres insectes, des oiseaux et chauves-souris) ;
- créer des grains de vieillissement lors de la révision des plans d'aménagement (convention de sylviculture ONF/PnC) ;
- perpétuer de façon équilibrée la rotation spatiale et temporelle des différents groupes d'intervention dans la 6^{ème} série ;
- maintenir à terme au minimum 20% de la surface de la 4^{ème} série en hêtraie (les travaux de coupe, débardage, ..., ne sont pas concernés).

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

- la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat de la «Rosalie des Alpes».

4 / avis et propositions de l'ONF :

- accord mais en prenant soin que les arbres morts ne soient pas en bord de pistes (sécurité).

5 / mesures de suivi des propositions / critères d'évaluation :

- contrôle durant plusieurs années de la présence de l'espèce sur des arbres « cibles »/ présence-absence.

6 / perspectives et stratégies :

- intégration de l'habitat et des mesures conservatoires « Rosalie » aux plans d'aménagement de l'ONF (lors de leur révision) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC;
- intégration de l'habitat et des mesures compensatoires « Rosalie » aux plans simples de gestion agréés par le CRPF (lors de leur révision) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC;
- programme "Biodiversité et Gestion Forestière" ("de la non intervention à la gestion active, ..." ; appel à propositions de recherche par le GIP ECOFOR).
- intégration de l'habitat et des mesures conservatoires « Rosalie » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

7 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- pas de surcoût particulier ;
- le Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon souhaite dans le cadre d'une démarche contractuelle que les indications pour la gestion conservatoire de l'habitat de la Rosalie dans les forêts domaniales puissent être proposées à divers propriétaires privés si des moyens financiers accompagnent les mesures (la Rosalie des Alpes n'a pas été observée à ce jour dans les forêts privées de l'enveloppe LIFE), mais à raison de 1 arbre mort pour 10 ha (surcoût de 500 F pour un arbre mort pour 10 ha ou encore une prime à l'hectare?).

Fiche n° 24

unité homogène « peuplement de production-protection (propriété du PnC) / Rosalie des Alpes »

remarque : cette unité homogène synthétise des données issues du tableau n°2 (pages 1 et 2 : cf. annexe 4) qui présente les entités de gestion forestière de l'habitat de la Rosalie (ces dernières sont le résultat d'un croisement cartographique entre les modes de gestion forestière et l'habitat identifié de la Rosalie).

1 / gestion forestière actuelle :

- conversion du taillis en futaie sur souche (balivage réalisé en 1989/1990 ; cf. entité n°5) ;
- conservation de plusieurs Hêtres morts ou sénescents par hectare et création d'un grain de vieillissement.

2 / indications pour la gestion conservatoire :

- poursuivre la gestion forestière actuelle.

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

- la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat de la «Rosalie des Alpes».

4 / avis et propositions du PnC :

- accord.

5 / mesures de suivi des propositions / critères d'évaluation :

- contrôle durant plusieurs années de la présence de l'espèce sur des arbres « cibles »/ présence-absence

6 / perspectives et stratégies :

- intégration de l'habitat et des mesures conservatoires « Rosalie » aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC et au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).;
- programme "Biodiversité et Gestion Forestière" ("de la non intervention à la gestion active, ..." ; appel à propositions de recherche par le GIP ECOFOR).

7 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- pas de surcoût particulier.

Fiche n° 25

unité « gestion forestière / Pic noir »

1 / gestion forestière actuelle :

→ variable selon le type d'aménagement.

2 / indications pour la gestion conservatoire :

→ conserver les 115 arbres à loges dénombrés à ce jour uniquement en forêt domaniale ;

→ allonger la durée de renouvellement des peuplements (convention de sylviculture ONF/PnC) ;

→ gestion des hêtraies en futaie régulière par parquets de 6-10 ha (convention de sylviculture ONF/PnC) ;

→ maintenir à terme au minimum 20% de la surface de la 4^{ème} série en hêtraie (les travaux de coupe, débardage, ..., autrement dit de gestion courante, ne sont pas concernés) ;

→ globalement, conserver un équilibre feuillus-résineux.

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat du «Pic noir».

4 / avis et propositions de l'ONF, de la DDAFet du CRPF :

→ accord pour conserver les 115 arbres (préalablement aux travaux sylvicoles l'ONF transmettra au PnC la liste des parcelles inscrites à l'état d'assiette des coupes. En retour, le PnC informera l'ONF du résultat des inventaires) ;

→ conserver, si possible, un arbre à loges pour 10 ha ;

→ conserver, si possible, une mixité des peuplements ;

→ dans les peuplement irréguliers, les parquets de régénération seront de faible surface (inférieure à 50 ares).

5 / mesures de suivi des propositions / critères d'évaluation :

→ suivi sur plusieurs années de l'occupation des arbres à loges après des travaux / utilisation ou non des arbres.

6 / perspectives et stratégies :

- intégration de l'habitat et des mesures conservatoires « Pic noir » aux plans d'aménagement de l'ONF (lors de leur révision ; classement en zone d'intérêt biologique) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC ;
- intégration de l'habitat et des mesures conservatoires « Pic noir » aux plans simples de gestion agréés par le CRPF (lors de leur révision) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC;
- intégration de l'habitat « Pic noir » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

7 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- surcoût à estimer pour la conservation des arbres à loges (ONF).
- le Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon souhaite dans le cadre d'une démarche contractuelle que les indications pour la gestion conservatoire de l'habitat du Pic noir dans les forêts domaniales puissent être proposées à divers propriétaires privés si des moyens financiers accompagnent les mesures (surcoût de 900 F pour un arbre à loges ou encore une prime à l'hectare? ; aucun arbre à loges n'a été à ce jour localisé dans les forêts privées de l'enveloppe LIFE).

Fiche n° 26

unité « gestion forestière / Chouette de Tengmalm »

1 / surface :

→ 95 ha pour les sites anciennement occupés (forêt domaniale : 4^{ème} série/parcelles 445, 446, 447, 448, 454 et 455 d'un côté et parcelles 439 et 440 ; 7^{ème} série/parcelles 418 et 426).

2 / gestion forestière actuelle (forêts domaniales) :

→ variable selon le type d'aménagement.

3 / indications pour la gestion conservatoire (sur les sites anciennement occupés) :

→ conserver les arbres à loges dénombrés ;

→ allonger la durée de renouvellement des peuplements (convention de sylviculture ONF/PnC) ;

→ créer des grains de vieillissement lors de la révision des plans d'aménagement (convention de sylviculture ONF/PnC) ;

→ maintenir à terme au minimum 20% de la surface de la 4^{ème} série en hêtraie (les travaux de coupe, débardage, ..., autrement dit de gestion courante, ne sont pas concernés) ;

→ globalement, conserver un équilibre feuillus-résineux.

4 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat de la « Chouette de Tengmalm ».

5 / avis et propositions de l'ONF :

→ accord pour conserver les arbres à loges et pour les autres indications issues de la convention de sylviculture ONF/PnC et de la concertation permanente entre les deux établissements publics (tel le fait que préalablement aux travaux sylvicoles l'ONF transmettra au PnC la liste des parcelles inscrites à l'état d'assiette des coupes. En retour, le PnC informera l'ONF du résultat des inventaires).

6 / mesures de suivi des propositions / critères d'évaluation :

→ suivi sur plusieurs années de l'occupation des arbres à loges après des travaux / utilisation ou non des arbres, etc ...

7 / perspectives et stratégies :

- intégration de l'habitat et des mesures conservatoires « Chouette de Tengmalm » aux plans d'aménagement de l'ONF (lors de leur révision) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC ;
- intégration de l'habitat « Chouette de Tengmalm » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

8 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- surcoût à estimer pour la conservation des arbres à loges (ONF).

Thème n°5

milieux ouverts

Fiche n° 27

unités « milieux ouverts non gérés et milieux ouverts gérés par le pastoralisme / habitats naturels et habitats d'espèces »

remarque : ces unités sont localisées sur les cartes n°1 et n°2 (cf. annexes 2 et 3) qui synthétisent les habitats naturels d'intérêt communautaire et les milieux ouverts (habitats d'espèces) gérés par le pastoralisme, mais aussi ceux qui ne font pas l'objet d'une gestion pastorale.

1 / surface :

→ au total 1196 ha dont 500 ha non gérés par le pastoralisme et incluant plus de 100 hectares de coupes à blanc et parcelles en régénération qui ne sont pas à figer, mais qui feront l'objet d'une rotation dans le temps et l'espace du fait de la permanence des travaux forestiers (laquelle est favorable aux rapaces).

2 / gestion actuelle :

→ gestion pastorale, absence de gestion dans la majorité des cas pour ceux n'accueillant pas de troupeaux et gestion forestière des parcelles en régénération naturelle ou artificielle.

3 / indications pour la gestion conservatoire :

- maintenir tous les milieux ouverts, essentiellement par une gestion pastorale appropriée, qui représentent 20 % de la surface de l'enveloppe de référence et qui constituent le territoire de chasse de plusieurs espèces de rapaces ;
- reconquérir les milieux ouverts non gérés entre autres par le soutien des projets permettant le retour de troupeaux (y compris dans certains vides non boisables localisés en forêt domaniale) ;
- favoriser la création de mosaïques parmi les landes et la conservation d'éléments particuliers tels les haies, des arbres isolés, des lisières irrégulières, ..., favorables aux petites espèces d'oiseaux (Fauvette pitchou, Bruant ortolan, Alouette lulu, Pie-Grièche écorcheur) et aux rapaces tels les busards qui se reproduisent dans les landes ;
- si nécessaire, procéder à des acquisitions foncières de milieux ouverts remarquables et menacés, soit par le PnC et/ou les collectivités territoriales (le PnC possède déjà plusieurs centaines d'hectares ; le Conseil Général du Gard a acquis quelques dizaines d'hectares grâce à la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles), mais aussi par d'autres structures telle la coopérative d'estive la raïole qui a acquis 30 ha.

- 4 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :
- la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat « milieux ouverts ».
- 5 / coûts de travaux réalisés, expérimentaux ou non (inventaire non exhaustif) :
- à titre d'exemple, l'ONF et le PnC ont mobilisés en 97, entre autres, 20000 F ttc pour 1,5 ha, afin de réaliser une opération de coupe de Pins à crochet ayant colonisé un milieu ouvert, et cela préalablement au retour d'un troupeau (convention ONF/PnC sur les travaux d'intérêt écologique).
- 6 / avis et propositions des divers acteurs locaux :
- la priorité est donnée au maintien et à la reconquête pastorale de milieux ouverts.
- 7 / mesures de suivi des propositions / critères d'évaluation :
- suivi de l'évolution quantitative des milieux ouverts par photo-interprétation diachronique/nombre d'hectares de milieux ouverts.
- 8 / perspectives et stratégies :
- installation de nouveaux agriculteurs, entre autres, en synergie avec la charte d'installation des jeunes agriculteurs ;
 - octroi de primes dans le cadre d'une opération locale agri-environnementale ;
 - accentuation des contrats de prestation de services « entretien » financés par le PnC et renfort du partenariat entre le PnC et l'ONF afin de multiplier les interventions dans les vides non boisables ;
 - vulgarisation et extension de la pratique de feux dirigés ;
 - si nécessaire, proposer au conseil d'administration du PnC qu'un zonage agriculture-forêt soit défini, entre autres, afin d'interdire l'implantation de nouveaux boisements de milieux encore ouverts, pâturés ou non pâturés (une décision similaire concernant la zone centrale a été prise pour le causse Méjean et les crêtes du Mont Lozère) ;
 - intégration de l'habitat et des mesures conservatoires « milieux ouverts » aux plans d'aménagement de l'ONF (lors de leur révision ; classement en zone d'intérêt biologique) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC ;
 - reconduction de la prise en compte de l'habitat « milieux ouverts » dans le prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).
- 9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :
- à évaluer au cas par cas.

Thème n°6

gestion de l'habitat des chauves-souris

unité « modes de gestion divers / habitat des chauves-souris »

1 / gestion actuelle :

→ l'habitat des chauves-souris qui est composé tant des milieux ouverts, des milieux forestiers, des habitations humaines, des grottes, des galeries de mines, ..., est donc géré par diverses activités.

2 / facteurs favorisants (+) et défavorisants liés à la gestion actuelle :

→ utilisation de produits de traitement des charpentes contenant des silicofluorures (?);

3 / facteurs favorisants (+) ou défavorisants liés aux enjeux touristiques et cynégétiques :

→ la fréquentation et la pratique de la chasse n'ont pas d'impact sur la gestion conservatoire de l'habitat des « chauves-souris ».

4 / indications pour la gestion conservatoire :

→ maintenir tous les milieux ouverts (cf. fiche 27) ;

→ utiliser des produits de traitements des charpentes qui ne contiennent pas de silicofluorures (produits de la marque Xylophène par exemple) ;

→ sensibiliser les habitants y compris les scolaires aux moeurs de ces mammifères volants ;

→ conserver et désigner au moins un arbre mort par hectare de forêt (y compris ceux conservés pour la Rosalie) ;

→ limiter le dérangement dans la seule grotte d'hivernage connue dans l'enveloppe de référence par la mise en place d'une grille interdisant son accès (grotte située en périmètre domanial qui présente des risques d'éboulement) ;

→ si nécessaire procéder à des acquisitions foncières de grottes d'hivernage et de reproduction situées à la périphérie de l'enveloppe de référence.

6 / avis et propositions des acteurs locaux :

→

7 / mesures de suivi des indications de gestion / critères d'évaluation :

→ suivi des grottes d'hivernage et de reproduction / effectifs.

8 / perspectives et stratégies :

- intégration de l'habitat et des mesures conservatoires « chauve-souris » aux plans d'aménagement de l'ONF (lors de leur révision ; classement en zone d'intérêt biologique) et aux orientations de gestion forestière pour la zone centrale du PnC ;
- intégration dans le cahier des charges architecturales de la zone centrale du PnC des produits de traitement des charpentes certifiés inoffensifs ;
- intégration de l'habitat « chauves-souris » au prochain programme d'aménagement du PnC (2000-2005).

9 / surcoût lié aux indications pour la gestion :

- à évaluer au cas par cas (par exemple pour une grille, de l'ordre de 10000 F ttc) ;
- la proposition du CRPF pour la conservation d'un arbre mort/10 ha pour la Rosalie est identique pour les chauves-souris.

ANNEXE 1

Tableau n°1 : description des entités de gestion pastorale des habitats naturels (inscrits à l'annexe 1 de la directive Habitats)

n° d'entité	unité	types de pastoralisme (cf. unités pastorales carte n°15)	types d'habitats (cf. carte n° 18)	état de conservation / dynamique	statuts fonciers	objectifs des acteurs locaux	gestion actuelle
1	a	ovin transhumant (quartiers "de Pradinas et de Prunaret")	lande à callune	mauvais à moyen : développement important des accrus forestiers, des genêts et du Genévrier qui ont été consécutivement écobués	privé/PnC	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage et contenir la lande	pâturage durant 25 à 30 jours en juillet et septembre sur Pradinas et 30 jours sur Prunaret ; écobuage
	b	ovin transhumant (quartiers de "Pradinas et de Prunaret")	pelouse à nard* pour partie	moyen (nombre d'espèces assez faible) : en mosaïque avec des zones humides	privé/PnC	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage durant 25 à 30 jours en juillet et septembre sur Pradinas et 30 jours sur Prunaret
	c	ovin transhumant (quartiers de "Pradinas et de Prunaret")	pelouse à Agrostides ...*	moyen à bon : assez peu colonisée par les accrus forestiers	privé/PnC	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage durant 25 à 30 jours en juillet et septembre sur Pradinas et 30 jours sur Prunaret
	d	ovin transhumant (quartier de "Pradinas")	pelouse à Fétuque paniculée*	moyen (recouvrement hétérogène permettant une certaine richesse floristique) : colonisation par le Genévrier	privé/PnC	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage durant 25 à 30 jours en juillet et septembre ; écobuage
	e	ovin transhumant (quartiers de "Pradinas et de Prunaret")	pelouse à Canche flexueuse*	mauvais à moyen : colonisation par le Pin sylvestre, le Genévrier et les genêts qui ont été écobués (Coste raste)	privé/PnC	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage durant 25 à 30 jours en juillet et septembre sur Pradinas et 30 jours sur Prunaret ; écobuage
	f	ovin transhumant (quartiers de "Pradinas et sous la route")	bois de Frênes et d'Aulnes*	moyen (strate herbacée et régénération ligneuse sous la ripisylve surpâturées du fait des passages fréquents sur une rive)	privé/PnC	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage durant 25 à 30 jours en juillet et septembre sur Pradinas et 5 jours à partir de la mi-juin "sous la route"
2	a	ovin transhumant (quartiers de "Laupies/Faubel et Pareloungue")	lande à callune	moyen du fait du développement important des accrus forestiers et des genêts (quartier de Pareloungue)	privé/PnC/Conseil Général	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage et contenir la lande	pâturage durant 15 jours à Pareloungue en août et durant 45 jours à Laupies/Faubel en juillet/août ; écobuage
	b	ovin transhumant (quartiers "Laupies/Faubel, la Borie nord, Pareloungue")	pelouse à Agrostides ...*	moyen à bon ; encore assez peu colonisée par les accrus forestiers hormis sur le plateau de Faubel (Hêtre)	privé/PnC/Conseil Général	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage durant 15 jours à Pareloungue en août, 15 j. à la Borie nord fin juin-début juillet, 45 j. à Laupies/ Faubel
	c	ovin transhumant (quartiers de la "Borie nord et Pareloungue")	pelouse à Fétuque paniculée *	mauvais à moyen du fait du fort recouvrement de la Fétuque paniculée (faible nombre d'espèces) : colonisation par le Genêt à balai	PnC/privé	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage fin juin/début juillet à la Borie nord et 15 jours à Pareloungue en août ; écobuage
	d	ovin transhumant (quartiers de la "Borie nord et Pareloungue")	pelouse à Canche flexueuse*	bon (richesse floristique élevée sur Pareloungue) à moyen pour la Borie nord où la colonisation des Pins sylvestres est importante	PnC	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage 15 j. fin juin/début juillet à la Borie nord et 15 jours à Pareloungue en août ; écobuage
	e	ovin transhumant (quartier de "Laupies/Faubel")	formation à Genêt purgatif	moyen (érosion pour la station pâturée) à bon ; 2 stations primaires sur rochers et falaises dont une inaccessible à Malpertus	privé/Conseil Général	exploiter et contenir la lande pour la station pâturée	pâturage durant 45 jours à Laupies/Faubel en juillet/août ; écobuage de la station sur rochers
	f	ovin transhumant (quartier de "Laupies/Faubel")	tourbière haute active *	moyen à bon (Malpertus) ; dynamique de bombement de la tourbière en cours	privé (coopérative d'estive)	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage durant 45 jours à Laupies/Faubel en juillet/août
	g	ovin transhumant (quartier de "bord de Dourbie")	bois de Frênes et d'Aulnes*	moyen (strate herbacée et régénération ligneuse sous la ripisylve surpâturées du fait des passages fréquents sur une rive)	privé	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage lors des déplacements vers la Borie nord et Faubel utilisation tardive des nardaies les plus humides (en périphérie des zones humides et micro-tourbières)
3	a	ovin transhumant (quartiers "du Lingas, des Pises et de la Borie sud")	pelouse à nard* pour partie	mauvais pour les nardaies les plus vastes (faible nombre d'espèces) à moyen pour les autres enclavées dans les zones humides	PnC/privé/ONF	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage fin juin de cet habitat situé dans les parties basses (2 mois sur le Lingas), en août/sep. pour les Pises
	b	ovin transhumant (quartiers "du Lingas et des Pises")	pelouse à Agrostides ...*	moyen (richesse floristique et typicité variant en fonction de l'intensité du pâturage, de la proximité des parcs)	PnC/privé	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	utilisation tardive (comme les autres zones humides) mais aussi précoce du fait de leur localisation (parc, passage)
	c	ovin transhumant (quartiers "du Lingas et des Pises")	tourbière haute active *	moyen car située parfois sur l'axe de passage du troupeau (faible superficie, limite d'aire) ; dynamique variable (colonisation des joncs...)	PnC/privé	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage en fin de saison en fonction des conditions climatiques ; écobuage (?)
	d	ovin transhumant (quartier "des Pises")	lande à callune	bon : colonisation avec la Myrtille des pelouses à Fétuque paniculée enclavées dans la Hêtraie	PnC	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage et contenir la lande	pâturage dès le 15 juin (quartier du Lingas), plus tardif sur les deux autres quartiers ; écobuage irrégulier
	e	ovin transhumant (quartiers "du Lingas, des Pises et de la Borie sud")	pelouse à Fétuque paniculée *	mauvais à moyen (richesse floristique variable) ; la Fétuque paniculée est pionnière en dehors des stations à relief convexe (les plus sèches)	PnC/privé/ONF	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage de la fin juin à septembre ; écobuage
4	a	ovin transhumant	lande à callune	moyen du fait du développement important des accrus forestiers et des genêts	privé	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage et contenir la lande	pâturage de juillet à septembre
	b	ovin transhumant	pelouse à nard* pour partie	mauvais à moyen (dominance du nard) ; en mosaïque avec une zone humide	privé	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage de juillet à septembre ; écobuage
	c	ovin transhumant	pelouse à Canche flexueuse*	moyen : colonisation par la callune et la Myrtille	privé	exploiter la ressource fourragère selon un plan de pâturage	pâturage de juillet à septembre ; écobuage
5		bovin transhumant	formation à Genêt purgatif	station partiellement pionnière en position sommitale avec de la callune	ONF	achèvement d'un projet de reconquête pastorale à vocation DFCI	travaux de gyrobroyage réalisés ; écobuages dirigés et présence du troupeau prévus pour 1998
6	a	bovin transhumant	formation à Genêt purgatif	bon pour les stations sur affleurements rocheux qui sont dominantes	privé	exploiter la ressource fourragère et contenir la lande	pâturage estival ; écobuage (?)
	b	bovin transhumant	pelouse à Fétuque paniculée *	colonisation par le Genêt purgatif	privé	exploiter la ressource fourragère	pâturage estival ; écobuage (?)
7		bovin transhumant	pelouse à nard *	moyen en mosaïque divers groupements de zones humides ; colonisation en périphérie par la Fétuque paniculée	ONF	exploiter la ressource fourragère	pâturage durant un mois (juillet/août)
8		bovin transhumant	pelouse à nard *	moyen, en mosaïque avec la Renouée bistorte, la Fétuque paniculée ; colonisation par le Pin à crochet	ONF	exploiter la ressource fourragère	pâturage durant un mois (juillet/août)

* habitat prioritaire

Tableau n°1 : description des entités de gestion pastorale des habitats naturels (inscrits à l'annexe 1 de la directive Habitats)

n° d'entité	unité	types de pastoralisme (cf. unités pastorales carte n°15)	types d'habitats (cf. carte n° 18)	état de conservation / dynamique	statuts fonciers	objectifs des acteurs locaux	gestion actuelle
9	a	bovin permanent	pelouse à nard *	moyen (en mosaïque avec des micro-zones humides) : dynamique de colonisation de la Fétuque paniculée	privé	exploiter la ressource fourragère	pâturage de juillet à septembre (en grande partie en sous-bois)
	b	bovin permanent	pelouse à Agrostides ...*	moyen à bon (richesse floristique assez élevée)	privé	exploiter la ressource fourragère	pâturage de juillet à septembre (en grande partie en sous-bois)
10	a	bovin permanent	pelouse à nard *	moyen (en mosaïque avec des zones humides) : dynamique de colonisation de la Fétuque paniculée	privé/ONF	exploiter la ressource fourragère	pâturage de juin à septembre (surface du parc importante)
	b	bovin permanent	lande à callune	moyen : forte colonisation par le Genêt à balai et le Pin à Crochet	privé	exploiter la ressource fourragère et contenir la lande	pâturage de juin à septembre (surface du parc importante)
	c	bovin permanent	pelouse à Agrostides ...*	moyen à bon (richesse floristique assez élevée)	privé	exploiter la ressource fourragère	pâturage de juin à septembre (surface du parc importante)
	d	bovin permanent	prairie ...à fourrage	moyen pour une parcelle abandonnée à bon pour une autre fauchée durant l'été (richesse floristique élevée)	privé	exploiter la ressource fourragère	fauche après la mi-août et pâturage tardif
	e	bovin permanent	pelouse à Fétuque paniculée*	mauvais à moyen : forte dynamique de la Fétuque paniculée dont le recouvrement est en moyenne supérieur à 70%	privé	exploiter la ressource fourragère	pâturage de juin à septembre (surface du parc importante)
12		équien permanent	pelouse à Agrostides ...*	moyen à bon (quelques signes de surpâturage localisés) ; dynamique du Genêt à balai	PnC	exploiter la ressource fourragère	pâturage toute l'année
13		bovin transhumant	prairie ...à fourrage	mauvais à moyen du fait de l'abandon de la fauche (en mosaïque avec une zone humide)	ONF	exploiter la ressource fourragère	pâturage durant un mois en juillet et août

Tableau n°1 (suite) : description des entités de gestion pastorale des habitats naturels (inscrits à l'annexe 1 de la directive Habitats)

n° d'entité	unité	objectifs conservatoires	facteurs favorisant (liés à la gestion actuelle)	facteurs défavorisant (liés à la gestion actuelle)	indications pour la gestion conservatoire	stratégies	remarques
1	a	maintenir l'habitat ouvert et la richesse floristique	pâturage	écobuage sur de vastes superficies	gyrobroyage et débroussaillage (en partie réalisés en 96 et 97) ; écobuages dirigés et réguliers ; augmentation de la pression	contractualisation avec le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	entité située pour partie en dehors de l'enveloppe LIFE
	b	augmenter la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage et absence de fertilisation	localement surpâturage (dominance du nard)	pâturage après la mi-juillet ; extensification au profit d'autres groupement végétaux tels les landes	contractualisation avec le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	entité située pour une grande partie en dehors de l'enveloppe LIFE
	c	augmenter la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage extensif et absence de fertilisation		extensification au profit d'autres groupement végétaux tels les landes	contractualisation avec le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	entité située pour une grande partie en dehors de l'enveloppe LIFE
	d	augmenter la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage et absence de fertilisation	écobuage sur de vastes superficies	contrôle des accrus forestiers par gyrobroyage et débroussaillage ; gardiennage serré	contractualisation avec le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	entité située pour une grande partie en dehors de l'enveloppe LIFE
	e	augmenter la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage extensif et absence de fertilisation	écobuage sur de vastes superficies	contrôle des accrus forestiers par gyrobroyage et débroussaillage ; écobuages dirigés et réguliers (surface : 5 ha)	contractualisation avec le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	entité située pour une grande partie en dehors de l'enveloppe LIFE
	f	favoriser le mélange des essences et le développement des herbacées	travaux en cours	localement surpâturage	élagage sélectif, maintien de bouquets créant des conditions d'ombrage ; gardiennage serré lors des déplacements (?)	contractualisation avec le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	entité située pour une grande partie en dehors de l'enveloppe LIFE
2	a	maintenir l'habitat ouvert et favoriser la richesse floristique (mosaïque)	pâturage	sous-pâturage	contrôle des accrus forestiers aux lisières (réalisé en partie en 97 ; parefeux réalisés, écobuage en 98) ; augmentation de la pression	contractualisation avec le Conseil général, le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	habitat situé pour une partie en dehors de l'enveloppe LIFE
	b	maintenir la richesse floristique et l'habitat ouvert	pâturage extensif et absence de fertilisation		contrôle des accrus forestiers en lisière (Hêtre) ; augmentation de la pression sur les lisières	contractualisation avec le Conseil général, le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	
	c	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage et absence de fertilisation	écobuage	gyrobroyage du Genêt (en 97) ; gardiennage serré (régression de la Fétuque paniculée) ; contrôle des accrus forestiers	contractualisation avec le PnC (révision du plan de pâturage) ; expérimentations ; MAE	
	d	maintenir la richesse floristique et l'habitat ouvert	pâturage extensif et absence de fertilisation		contrôle des accrus forestiers (Pins à la Borie du pont) et augmentation de la pression pastorale sur les lisières	contractualisation avec le Conseil Général, le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	gyrobroyage des genêts réalisé en 96 à la Borie du pont
	e	maintenir l'habitat ouvert et favoriser la richesse floristique	pâturage extensif		écobuage dirigé (création d'une mosaïque)	contractualisation avec le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	habitat situé pour une partie en dehors de l'enveloppe LIFE
	f	conserver les rares tourbières et zones humides, maintenir l'habitat ouvert	pâturage extensif		pâturage extensif et tardif ; mise en oeuvre de mesures de suivi	contractualisation avec le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	
	g	favoriser le mélange des essences et le développement des herbacées	travaux en cours	localement surpâturage	élagage sélectif, maintien de bouquets créant des conditions d'ombrage ; gardiennage serré lors des déplacements (?)	contractualisation avec le PnC (révision du plan de pâturage) ; MAE	
3	a	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage assez tardif et absence de fertilisation	localement surpâturage autour des parcs	pâturage après la mi-juillet pour les stations les plus humides ; extensification au bénéfice de la pelouse à Fétuque paniculée	contrat avec l' ONF (reconquête pastorale) ; contrat avec le PnC (adaptation du plan de pâturage) ; MAE	des milieux ouverts à la périphérie des quartiers pâturés sont accessibles
	b	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage extensif et absence de fertilisation	localement surpâturage autour des parcs	extensification au bénéfice de la pelouse à Fétuque paniculée et d'autres milieux ouverts	contrat avec l' ONF (reconquête pastorale) ; contrat avec le PnC (adaptation du plan de pâturage) ; MAE	des milieux ouverts à la périphérie des quartiers pâturés sont accessibles
	c	conserver les rares tourbières et zones humides, maintenir l'habitat ouvert	pâturage assez tardif et absence de fertilisation	localement "surpiétinement"	pâturage en août ; extensification ; expérimentations (fauche de joncs, parcelle en défend) ; contrôle des accrus (Pin à crochet)	contrat avec l' ONF (reconquête pastorale) ; contrat avec le PnC (adaptation du plan de pâturage) ; MAE	ces micro-tourbières sont en mosaïque (jonçailles, bas-marais, nardaies, ...)
	d	maintenir l'habitat ouvert et la richesse floristique (favoriser la Myrtille)	pâturage	sous-pâturage certaines années	contrôle des accrus forestiers en lisière ; pâturage chaque année et renforcé sur les lisières	contractualisation avec le PnC (adaptation du plan de pâturage) ; MAE	
	e	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage et absence de fertilisation	sous-pâturage (quartier des Pises) ; écobuage	gardiennage serré ; gyrobroyage en 97 du Genêt à balai à la Borie sud ; pâturage du quartier des Pises	contrat avec le PnC (adaptation du plan de pâturage) ; MAE	travaux initiés depuis 1991 sur 6 km expérimentations en cours (pâturage mixte bovin-ovin, gyrobroyage)
4	a	maintenir l'habitat ouvert et favoriser la richesse floristique (mosaïque)	pâturage	sous-pâturage ?	débroussaillage et/ou gyrobroyage ; augmentation de la pression pastorale ; écobuage dirigé	contractualisation avec le PnC (adaptation du plan de pâturage) ; MAE	
	b	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage	sous-pâturage ?	pâturage tardif et extensification au bénéfice de la pelouse à canche et de la lande à callune	contractualisation avec le PnC (adaptation du plan de pâturage) ; MAE	
	c	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage		contrôle des accrus forestiers en lisière ; pâturage renforcé sur les lisières et augmentation de la pression pastorale	contractualisation avec le PnC (adaptation du plan de pâturage) ; MAE	
5		maintenir l'habitat ouvert ; favoriser la callune en position sommitale	reconquête de milieux ouverts		assurer le suivi de l'impact du pâturage afin de diminuer progressivement le chargement instantané	achèvement du projet en cours qui associe la commune d'Alzon, l'ONF, le PnC et un agriculteur	préservation d'un hectare de lande/fruticée
6	a	maintenir la lande à Genêt purgatif en mosaïque et favoriser la callune	pâturage extensif		contrôle des accrus forestiers en lisière ; pâturage chaque année ; si nécessaire pratique de feux dirigés	contractualisation avec le PnC ; MAE	entité située en dehors de l'enveloppe LIFE
	b	maintenir l'habitat ouvert et favoriser l'hétérogénéité du recouvrement	pâturage extensif		contrôle des accrus forestiers en lisière ; pâturage chaque année ; si nécessaire pratique de feux dirigés	contractualisation avec le PnC ; MAE	entité située en dehors de l'enveloppe LIFE
7		favoriser la richesse floristique de la nardaie et des zones humides	pâturage et absence de fertilisation	chargement instantané important : 2.5 ha/15 vaches	étalement de la période de pâturage (août et septembre) et extensification "légère"	contractualisation avec l'ONF (révision du plan de pâturage) ; MAE	
8		favoriser la richesse floristique de la nardaie et maintenir l'habitat ouvert	pâturage et absence de fertilisation		étalement de la période de pâturage (août et septembre) ; contrôle des accrus forestiers	contractualisation avec l'ONF (révision du plan de pâturage) ; MAE	

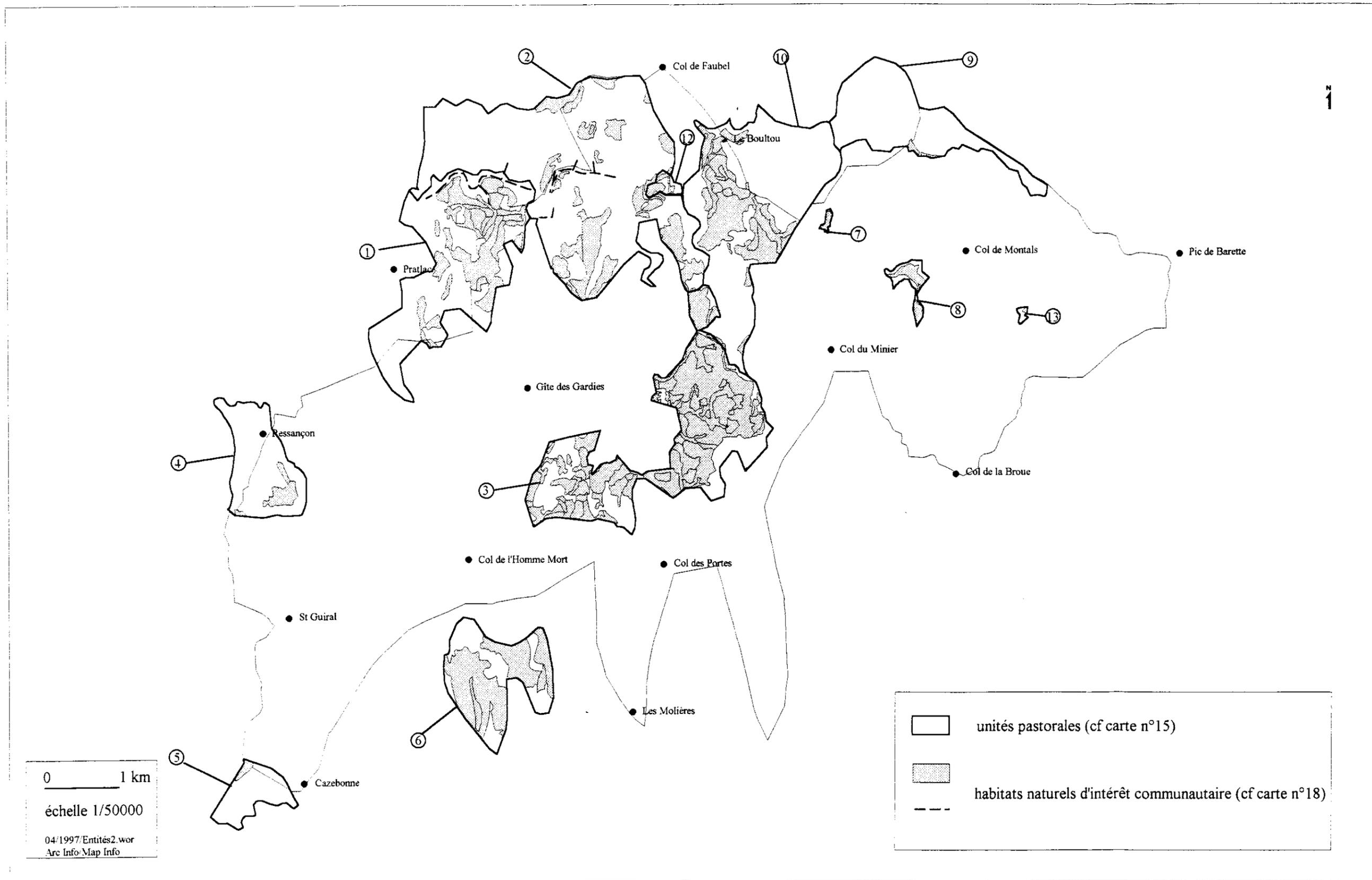
MAE : mesures agri-environnementales

Tableau n°1 : description des entités de gestion pastorale des habitats naturels (inscrits à l'annexe 1 de la directive Habitats)

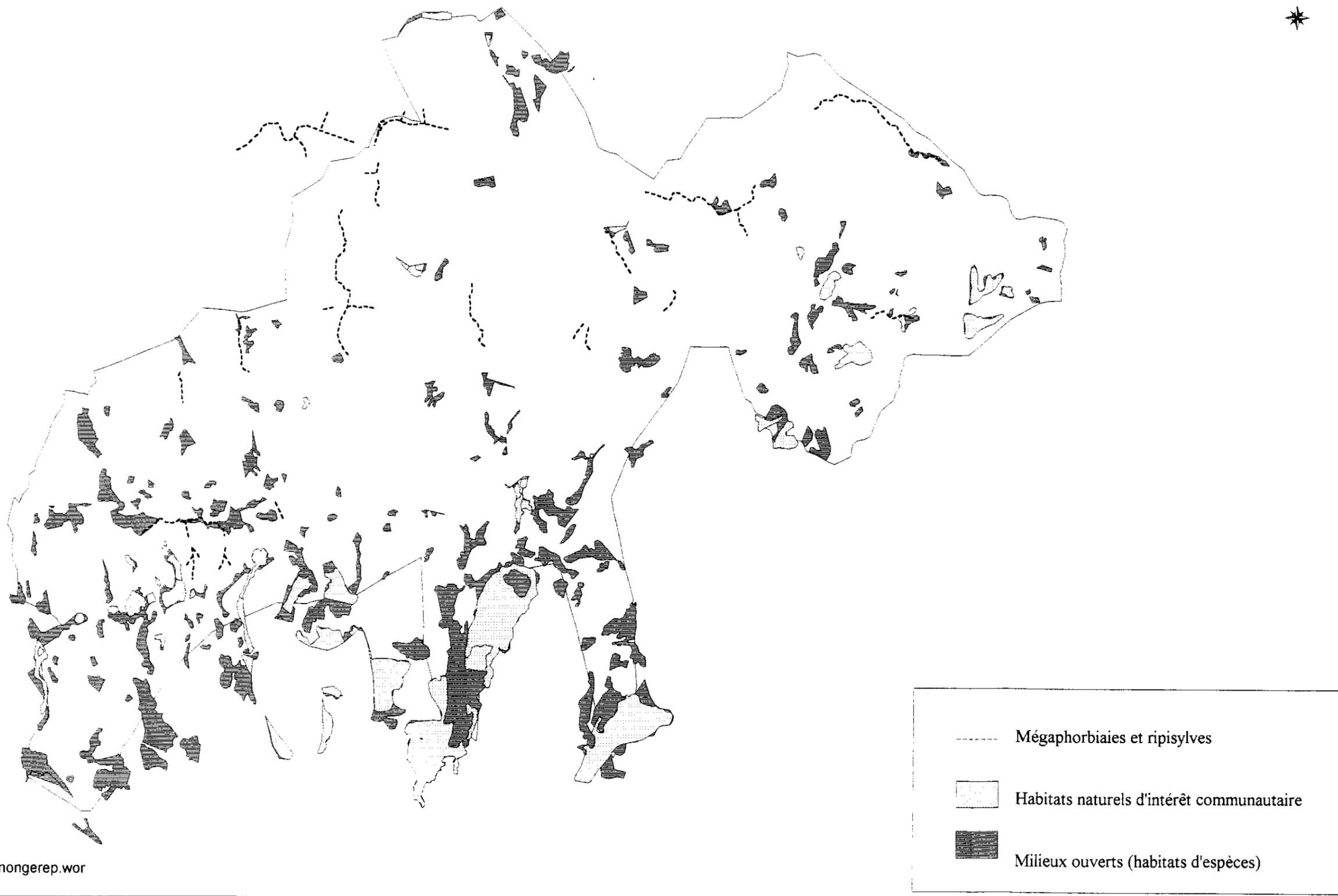
n° d'entité	unité	objectifs conservatoires	facteurs favorisants (liés à la gestion actuelle)	facteurs défavorisants (liés à la gestion actuelle)	indications pour la gestion conservatoire	stratégies	remarques
9	a	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage extensif		pâturage extensif	contractualisation avec le PnC ; MAE	exploitation sylvopastorale
	b	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage extensif		pâturage extensif	contractualisation avec le PnC ; MAE	exploitation sylvopastorale
10	a	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage extensif	parc de grande superficie	contrôle des accrus forestiers en lisière ; création de 2 parcs, pâturage extensif	contractualisation avec l'ONF et le PnC ; MAE	
	b	maintenir l'habitat ouvert et favoriser la richesse floristique	pâturage extensif	parc de grande superficie	contrôle des accrus forestiers en lisière et gyrobroyage ; création de 2 parcs, pâturage extensif	contractualisation avec le PnC ; MAE	
	c	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage extensif	parc de grande superficie	contrôle des accrus forestiers en lisière et gyrobroyage ; création de 2 parcs, pâturage extensif	contractualisation avec le PnC ; MAE	
	d	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	fauche et pâturage tardif	abandon d'une parcelle	poursuivre la fauche tardive (1 parcelle) et reconquérir la parcelle abandonnée (petite surface)	contractualisation avec le PnC ; MAE	
	e	favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage extensif	parc de grande superficie	contrôle des accrus forestiers en lisière et gyrobroyage ; création de 2 parcs, pâturage extensif	contractualisation avec le PnC ; MAE	
12		favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage		pâturage tournant en accentuant la pression dans les parcelles colonisées par les genêts ; gyrobroyage des genêts en 96		
13		favoriser la richesse floristique et maintenir l'habitat ouvert	pâturage	chargement instantané important : 2.2 ha/20 vaches	fauche tardive et/ou pâturage tardif (étalement de la période de pâturage sur 2 mois)	contractualisation avec l'ONF et le PnC ; MAE	

ANNEXE 2

Entités de gestion pastorale d'habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe 1 de la directive habitats)



ANNEXE 3



0 1 km

Echelle: 1/50000
Cartographie: atelier SIG - PnC - 1997 - nongerep.wor

ANNEXE 4

**Tableau n°2 : description des entités de gestion forestière de l'habitat de la Rosalie des Alpes
(espèce prioritaire inscrite à l'annexe 2 de la directive habitats)
Propositions d'objectifs et d'indications pour la gestion**

n° entités	modes de gestion (cf. carte n°13 pour les forêts domaniales)	types d'habitats de la Rosalie (localisation cf. cartes n°20 et 28)	statuts fonciers	objectifs des acteurs locaux	gestion passée et/ou actuelle et/ou à venir
1, 2, 3	peuplements de protection (8 ^{ème} série)	hêtraie et hêtraie/chênaie	ONF	protection du sol, de la faune et de la flore, des paysages	interventions peu fréquentes "au coup par coup" (raison sanitaire, ...) sur plus de 1860 ha (parcelles
4	futaie régulière (6 ^{ème} série des hêtres)	hêtraie (taillis de 100/120 ans)	ONF	concilier production/protection et accueil ; conversion en futaie sur souche	coupe prévue en 2008 pour désigner des arbres d'avenir (parcelle 508a du groupe d'amélioration)
5	futaie régulière	hêtraie	PnC	concilier production/protection ; protection stricte ; conversion en futaie sur souche	coupes réalisées en 89/90 et délimitation d'un grain de vieillissement
6 et 7	futaie régulière (6 ^{ème} série des hêtres)	hêtraie	ONF	concilier production/protection et accueil ; conversion en futaie sur souche	coupe réalisée en 1990 et prévue en 2005 pour désigner des arbres d'avenir (parcelles 580 et 588 ; 543, 552 et 553 du groupe d'amélioration)
8	futaie régulière (6 ^{ème} série des hêtres)	hêtraie	ONF	concilier production/protection et accueil ; conversion en futaie sur souche	coupe réalisée en 1994 pour désigner des arbres d'avenir (parcelle 604 du groupe d'amélioration)
8	futaie irrégulière (4 ^{ème} série du Lingas)	mélange entre le hêtre, le sapin, l'épicéa et le Pin noir	ONF	concilier production/protection et accueil ; conversion en sapinière/hêtraie	plantations et coupes d'irrégularisations à réaliser (parcelle 603 du "groupe d'irrégularisation de type 2")

**Tableau n°2 : description des entités de gestion forestière de l'habitat de la Rosalie des Alpes
(espèce prioritaire inscrite à l'annexe 2 de la directive habitats)
Proposition d'objectifs et d'indications pour la gestion**

n° entités	objectifs conservatoires	facteurs favorisants (liés à la gestion actuelle)	facteurs défavorisants (liés à la gestion actuelle)	indications pour la gestion
1, 2, 3	maintenir en l'état de l'habitat	l'omniprésence de Hêtres morts ou sénescents		renouvellement du classement en forêt de protection lors de la révision de l'aménagement en 2000
4	assurer le maintien d'un habitat favorable dans le groupe d'amélioration	la régénération naturelle de la hêtraie	élimination de certains Hêtres morts	conserver des Hêtres morts ou sénescents lors des martelages (au moins 1/ha) ; créer des grains de vieillissement lors de la révision de l'aménagement ; perpétuer la rotation spatiale et temporelle des différents groupes de hêtraie
5	maintenir le grain de vieillissement et un habitat favorable dans la hêtraie sur souche	la conservation de Hêtres morts ou sénescents		renforcer le suivi scientifique et poursuivre les objectifs du plan simple de gestion
6 et 7	assurer le maintien d'un habitat favorable dans le groupe d'amélioration	la régénération naturelle de la hêtraie	élimination de certains Hêtres morts	conserver des Hêtres morts ou sénescents lors des martelages (au moins 1/ha) ; créer des grains de vieillissement lors de la révision de l'aménagement ; perpétuer la rotation spatiale et temporelle des différents groupes de hêtraie
8	assurer le maintien d'un habitat favorable dans le groupe d'amélioration	la régénération naturelle de la hêtraie	élimination de certains Hêtres morts	conserver des Hêtres morts ou sénescents lors des martelages (au moins 1/ha) ; créer des grains de vieillissement lors de la révision de l'aménagement ; perpétuer la rotation spatiale et temporelle des différents groupes de hêtraie
8	assurer le maintien d'un habitat favorable dans ce groupe de jardinage	le hêtre en mélange et de vieux taillis de Hêtres conservés dans l'aménagement actuel	élimination de certains Hêtres morts	maintenir au minimum 20% de Hêtres ; conserver des Hêtres morts ou sénescents lors des martelages (au moins 1/ha) ; créer des grains de vieillissement lors de la révision de l'aménagement y compris parmi les vieux taillis de Hêtres